



Règlement de jeu

Intitulé « King of Arena »

Du 13/03/2023 à 17h30min00s au 19/03/2023 à 22h30min00s

Article 1. Organisateur

La société Betclik Enterprises Limited, dont le siège social est situé Level 4, Tagliaferro Business Centre, Gaiety Lane, Sliema 1551, Malte, immatriculée à Malte sous le numéro C49376, (ci-après désignée « **Betclik** »), organise sur les plateformes de Betclik un jeu « **King of the Arena** », ci-après désigné le « **Jeu** ».

Le Jeu est accessible via le site et/ou l'Application (iOS et Android) Betclik Poker (ci-après désigné(s) la « **Page** »).

Article 2. Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique répondant aux critères suivants (ci-après désigné(s) le/les « **Participant(s)** ») :

- Être âgé de plus de 18 ans ;
- Résider en France métropolitaine (Corse comprise), Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint Barthelemy, Saint Martin ou Saint Pierre et Miquelon ;
- Être pénalement responsable ;
- Disposer d'un accès Internet ainsi que d'une adresse e-mail valide ;
- Être client du site www.betclik.fr ;
- Disposer d'un compte joueur Betclik valide (le compte ne devra pas être bloqué pour quelques raisons que ce soit, ni fermé temporairement par exemple) ;

Sont exclus tous membres du personnel de Betclik ou de toute société du même groupe, ainsi que les membres de leur famille (conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs) et, de manière générale, toute personne ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du Jeu.

La participation au Jeu vaut acceptation sans réserve des présentes conditions et des Conditions Générales d'Utilisation du Site.

Article 3. Période de participation

Le Jeu, accessible sur la Page, est organisé du 13/03/2023 à 17h30 au 19/03/2023 à 22h30.

Article 4. Modalités du Jeu

Afin d'enregistrer leur participation, les Participants devront :

- Se rendre sur la Page ;
- Soit s'inscrire via l'onglet « Leaderboard » en cliquant sur « participer » et lancer un Twister Arena d'un Buy-In minimum d'un (1) euros
- Soit lancer directement un Twister Arena d'un Buy-In minimum d'un (1) euros. Si le Tournoi est éligible à l'opération alors le joueur sera automatiquement inscrit comme Participant.

Le Jeu se fait en application des conditions classiques d'un Tournoi Twister Arena, telles que détaillées dans les Conditions Générales d'Utilisation du Site.

Le Jeu consiste en la participation à un classement hebdomadaire (Leaderboard). Les Participants devront cumuler des points grâce à leur participation à des Twisters Arena avec un Buy-In compris entre 1€ et 10 €. Les points sont cumulables de jour en jour. Il y aura six (6) Twister Arena par jour éligibles au Jeu.

Les modalités d'attribution du nombre de points pour chaque Twister sont détaillées ci-dessus :

NOMBRE DE POINTS REMPORTEÉS				
BUY-IN	Par inscription	Par Jackpot remporté	Par table finale	Par Victoire de tournoi
1 €	1 Point	2 Points	5 Points	10 Points
2 €	2 Points	4 Points	10 Points	20 Points
5 €	3 Points	6 Points	15 Points	30 Points
10 €	4 Points	8 Points	20 Points	40 Points

Les Participants auront la possibilité de s'inscrire deux fois à chaque Twister Arena (Tournoi Multi-Entry). Ils pourront alors jouer deux tables du même tournoi en même temps. Si les deux participations à un Twister Arena d'un même Participant accèdent à la table finale, ses deux participations seront alors fusionnées en une seule. Les points d'accession à la table finale ne seront comptabilisés qu'une seule fois. Le Participant finaliste jouera alors contre un seul joueur au lieu de deux à la table finale.

Par exemple, le Gagnant d'un Twister Arena 1€ remportera 18 points s'il ne s'est inscrit qu'une fois et 21 points s'il s'est inscrit deux fois. Un Participant ayant effectué deux participations sur un Twister Arena 1€ ne pourra pas remporter plus de 21 points, les participations étant fusionnées au moment de la table finale.

Article 5. Dotation

5.1 Détermination des Gagnants

A l'issue d'un Tournoi : Les Gagnants seront déterminés conformément aux conditions classiques de déroulement d'un Twister Arena, telles que détaillées dans des Conditions Générales d'Utilisation du Site.

A l'issue de la semaine : Les Gagnants seront déterminés en fonction de leur classement dans le Leaderboard. Seul les cinquante (50) premiers du Leaderboard bénéficieront d'un lot tel que détaillé ci-après.

Classement au Leaderboard	Dotation
1 ^{er}	500 €
2 ^e	350 €
3 ^e	250 €
4 ^e	150 €
5 ^e	110 €
6 ^e	80 €
7 ^e	80 €
8 ^e	80 €
9 ^e	80 €
10 ^e	70 €



11^e à 20^e	50 €
21^e à 30^e	35 €
31^e à 40^e	25 €
41^e à 50^e	15 €

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs Participants ayant obtenu le même nombre de points, le critère de détermination du Gagnant sera l'heure d'obtention. Le premier à avoir obtenu le nombre de points sera considéré comme Gagnant.

5.2 Dotation

Les lots mis en jeu sont les suivants :

- Trois Mille euros (3000€) à se partager entre les Gagnants s'étant classés dans les 50 premiers du Leaderboard hebdomadaire.

5.3 Modalités de remise de la dotation

Les Gagnants seront informés directement à l'issue du Jeu de leurs éventuels gains par notification via leur compte joueur.

Les lots seront crédités directement sur la balance des comptes joueurs des Gagnants.

Si un Participant ne se manifeste pas dans les trente (30) jours suivant l'annonce de sa victoire, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de Betclic.

5.4 Pour toutes les dotations

Pour l'ensemble des dotations, l'offre est personnelle et non transmissible à un tiers.

Le lot remporté ne sera ni repris, ni échangé contre d'autres objets ou prestations quel que soit sa valeur et ne pourra faire l'objet d'aucune contrepartie financière (en espèces ou par chèque, virement ou autre). Aucun changement (de date, de lieu, de prix, etc.), pour quelque raison que ce soit, ne pourra être demandé à Betclic.

Si le Gagnant ne veut ou ne peut prendre possession du lot, il n'aura droit à aucune compensation.

En cas d'indisponibilité des lots, Betclic se réserve la possibilité de les remplacer par des produits ou prestations d'une valeur égale ou supérieure sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard. Toutefois, si des lots annoncés ne pouvaient être livrés par Betclic pour des raisons indépendantes de sa volonté, aucune contrepartie et/ou équivalent financier ne pourra être réclamé.

Il est précisé que Betclic ne fournit aucune prestation, ni garantie ; les gains consistant uniquement en la remise du lot prévu.

Dès la prise de possession de son lot, le gagnant est seul et exclusivement responsable de son utilisation. Betclic décline toute responsabilité quant aux préjudices qui pourraient résulter d'une utilisation non conforme aux conditions normales d'usage du lot ou en dehors des prescriptions légales ou administratives en vigueur.

Article 6. Obligations des Participants / participations non conformes

Toute participation non conforme aux dispositions du présent règlement et/ou toute fraude avérée ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation et, de ce fait, l'annulation de la dotation éventuellement gagnée.

En cas de fraude ou de participation déloyale, Betclic se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'elle jugera utile et de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé le bon



fonctionnement du Jeu, ou aurait tenté de le faire.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier la mécanique du jeu proposée, notamment afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen déloyal la désignation des gagnants.

Les Participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration ou indication d'identité entraînera l'élimination immédiate du Participant et, le cas échéant, l'annulation de la dotation.

Betcllic se réserve le droit d'exclure de la participation au présent Jeu toute personne qui en troublerait le déroulement.

Les Participants et/ou les gagnants sont entièrement responsables de la validité de leurs coordonnées indiquées lors de leur inscription au Jeu. Ils reconnaissent que Betcllic ne pourra être tenue pour responsable en raison des coordonnées incomplètes, imprécises ou incorrectes qui lui seront transmises.

Article 7. Responsabilité de Betcllic

Betcllic ne saurait être tenue pour responsable, et aucun recours ne pourra être engagé contre elle, en cas de faits d'un tiers, d'événements indépendants de sa volonté ou de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure tels que définis par la loi et la jurisprudence française, sans que cette liste soit exhaustive, empêchant le bon déroulement du Jeu, obligeant à modifier le Jeu, privant partiellement ou totalement les gagnants du bénéfice de leur gain, allongeant le délai de remise des lots ou entraînant la perte ou la détérioration de la dotation.

Betcllic pourra toujours en cas de force majeure, de cas fortuit, ou de circonstance exceptionnelle (incendie, inondation, catastrophe naturelle, intrusion, malveillante dans le système informatique, grève, remise en cause de l'équilibre financier et technique du Jeu, etc.) cesser tout ou partie du Jeu sans que les Participants ne soient en droit de réclamer un quelconque dédommagement à ce titre.

Les Participants sont responsables de leur connexion internet et de leur accès au réseau.

Betcllic se réserve également la possibilité de suspendre momentanément la possibilité de participer au Jeu si elle ou ses éventuels prestataires ne pouvaient plus assurer la continuité du service nécessaire au déroulement du Jeu. Ces changements feront toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés.

Article 8. Droit à l'image

En participant au Jeu, chaque Gagnant autorise l'exploitation de ses noms et/prénoms par Betcllic à des fins éditoriales et promotionnelles sur tous supports (Web, TV, App, etc.).

Cette licence est accordée pour le monde entier, pour toutes exploitations sur tous supports et par tous procédés de diffusion connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection légale de la propriété intellectuelle (y compris renouvellements et prolongations).

Betcllic est également autorisée, par chaque Gagnant, à sous-licencier à ses filiales les droits consentis.

Article 9. Données à caractère personnel

Les données à caractère personnel des Participants collectées dans le cadre des Jeux sont utilisées exclusivement par Betcllic, agissant en tant que responsable de traitement, à des fins de gestion de Jeux notamment en vue du contrôle des conditions d'éligibilité et de la remise des lots.

Elles sont conservées par Betcllic pendant toute la durée des Jeux et pendant le temps strictement nécessaire au traitement des éventuelles réclamations. Ces informations pourront être transmises à des tiers liés à Betcllic à des fins de traitements internes.

Conformément à la loi Informatique et Liberté n°78-17 modifiée et au Règlement 2016/679 du Parlement



européen et du Conseil du 27 avril 2016, les Participants disposent d'un droit à la limitation du traitement de leurs données, d'un droit d'opposition, d'accès, de portabilité, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant, qu'ils peuvent exercer en écrivant à l'adresse suivante : privacy.team@betcligroup.com

Pour plus d'informations concernant la politique de protection des données à caractère personnel, vous pouvez consulter le site ci-dessous, rubrique « Respect de la Vie Privée et Cookies » : <https://www.betclik.fr/content/privacypolicy>.

Vous pouvez également consulter le site de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés : www.cnil.fr pour obtenir plus d'information sur vos droits.

Article 10. Interprétation du règlement des litiges

La participation aux Jeux implique l'acceptation sans réserve du présent règlement en toutes ses stipulations, des règles déontologiques en vigueur sur Internet (nétiquette, charte de bonne conduite, etc.) ainsi que des lois et règlements en vigueur sur le territoire français.

Toute contestation éventuelle sur l'interprétation du règlement sera tranchée par Betclik.

Préalablement à toute action en justice liée ou en rapport avec le présent règlement (en particulier son application ou son interprétation), les Participants s'engagent à former un recours amiable et gracieux auprès de Betclik.

En cas de contestation, seul sera recevable un courrier en recommandé avec accusé de réception envoyé dans un délai de trente (30) jours maximum après la date de fin du Jeu à l'adresse de Betclik.

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis soit à l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, soit à la juridiction du lieu où le Participant demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable, conformément à l'article R.631-3 du code de la consommation.